

# **La croissance des taux de salaire négociés au Québec en 2006**

---

## **Les résultats de l'année**

par Josée Marotte\*

*\* Josée Marotte est agente de recherche en relations du travail à la Direction des données sur le travail et des décrets du ministère du Travail du Québec.*

*La banque de données sur les taux de salaire négociés est sous sa responsabilité. Elle est assistée de France Harvey et de Carole Julien, également de cette direction.*

Avril 2007

## Table des matières

<b>Les résultats de l'année</b> .....	4
<b>Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année</b> .....	5
<b>Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 2006</b> .....	5
<b>La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2006</b> .....	6
La durée d'application des clauses salariales .....	6
La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés .....	6
La croissance des taux de salaire réels .....	8
La répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire .....	9
L'évolution des taux de salaire négociés .....	10
Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique .....	11
<b>La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur</b> .....	13
Selon le secteur d'origine (privé ou public) .....	15
Selon le secteur d'activité économique .....	15
<b>Conclusion</b> .....	16
<b>Notes techniques</b> .....	19
1. Types de mesure .....	19
2. Unités de négociation .....	19
3. Classes salariales .....	20
4. Taux de salaire versé .....	21
5. Méthodes de calcul .....	21
6. Révision des données .....	23

## Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1.1	Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2006
Tableau 1.2	Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale — Renouvellements intervenus en 2006
Tableau 1.3	Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2006
Tableau 1.4	Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention — Renouvellements intervenus en 2006
Tableau 1.5	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le trimestre de renouvellement, 2004-2006
Tableau 1.6	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1999-2006
Tableau 2.1	Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec — Ensemble des conventions collectives en vigueur
Tableau 2.2	Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2000-2008 — Ensemble des conventions collectives en vigueur
Graphique 1	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention au Québec, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1991-2006
Graphique 2	Évolution annuelle du taux de salaire versé en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec, selon le secteur d'origine, 1993-2006

### Annexe

Tableau A.1	Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1994-2006
Tableau A.2	Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1994-2006

## Les résultats de l'année

Les clauses salariales contenues dans les conventions collectives québécoises déposées à la Commission des relations du travail du Québec ainsi que celles de compétence fédérale visant des salariés au Québec sont l'objet de la présente étude. L'univers d'analyse retenu est composé des conventions collectives des secteurs privé et public, de 100 salariés et plus regroupant des cols bleus et de 50 salariés et plus pour les cols blancs. De plus, la croissance des taux de salaire est basée sur les taux versés aux salariés<sup>1</sup> appartenant à la classe d'emploi modal dans chaque convention collective, c'est-à-dire la classe d'emploi où il y a la plus forte proportion de salariés. Lorsqu'une classe d'emploi modal comprend plusieurs taux de salaire fondés sur l'expérience ou le mérite, le taux maximum est utilisé dans le calcul des indicateurs. Les détails concernant la méthode et les concepts utilisés sont décrits dans les notes techniques à la dernière section de ce document.

Les emplois modaux dans les conventions renouvelées en 2006 regroupaient 41,7 % de l'ensemble des salariés couverts par les unités de négociation.

Les données analysées par le ministère du Travail montrent bien que les renouvellements de convention collective survenus au cours de 2006 ont entraîné une hausse annuelle moyenne de 1 % des taux de salaire pour l'ensemble de la durée d'application des clauses salariales. Ces statistiques ont été compilées à partir de 203 renouvellements visant 282 007 salariés. Le tableau 1.1 montre que les conventions collectives renouvelées en 2006 dans le secteur privé ont affiché une hausse annuelle moyenne de 2,2 %, tandis que celles du secteur public entraînaient un taux de croissance de 0,8 % par année. En 2006, les renouvellements de convention collective se sont concentrés dans le secteur privé où l'on retrouve 75,9 % des conventions concernées, mais seulement 13,4 % des salariés visés. Il est important de faire remarquer que certaines conventions collectives du secteur public ont été déposées et analysées pendant la période de référence de notre analyse. C'est le cas des conventions du secteur de la santé et des services sociaux (plus de 200 000 salariés) ainsi que celles du secteur des collèges (environ 30 000 salariés). Notons que ces secteurs visent plusieurs salariés qui sont regroupés en un nombre restreint de conventions. Ces ajouts importants influencent donc grandement les moyennes.

Tableau 1.1

### Hausses salariales obtenues par les employés syndiqués au Québec au cours de 2006 (%)

	Secteur public	Secteur privé	Ensemble des salariés
<b>Renouvellements intervenus en 2006</b>			
Croissance annuelle moyenne en cours de convention	0,8	2,2	1
<b>Ensemble des conventions collectives en vigueur</b>			
Taux d'augmentation annuelle à la fin de l'année	2,1	2,7	2,4

Source : ministère du Travail du Québec.

1. Les taux de salaire versés aux salariés en « période de probation » ne sont pas inclus dans cette analyse.

Ainsi, les hausses salariales moyennes négociées dans les conventions renouvelées en 2006 sont inférieures de plus de 1 point de pourcentage à celles de l'année 2005 (2,4 %). Il faut se rappeler que les conditions salariales imposées aux employés de l'État gelaient les salaires pour les années 2004 et 2005. Par la suite, c'est-à-dire en 2006, 2007, 2008 et 2009, les augmentations sont de l'ordre de 2 % par année.

Dans l'univers complet de notre étude, à savoir toutes les conventions collectives qui comportaient des clauses salariales en vigueur à la fin de l'année 2006, soit 969 conventions collectives, on constate que 634 868 salariés ont obtenu une hausse salariale de 2,4 % en comparaison de 1,5 % l'année précédente (tableau 2.2). Toujours dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2006, les salariés du secteur privé, qui représentaient 56,8 % de l'effectif total, ont obtenu une hausse salariale de 2,7 %, alors que ceux du secteur public ont reçu une augmentation de 2,1 % (tableau 1.1).

### **Les changements apportés au fichier des conventions collectives au cours de l'année**

Pendant l'année 2006, le ministère du Travail a ajouté à sa base de données 309 clauses salariales de conventions collectives. De ce nombre, 25 constituent des premières conventions qui en étaient donc à leurs premières clauses salariales. Il faut comprendre qu'il n'est pas possible de calculer l'augmentation annuelle moyenne pour la durée totale des conventions de première génération, car elles ne contiennent pas de taux de croissance pour la première année.

Comme les conditions salariales des employés du secteur public ont été décrétées en décembre

2005, certaines conventions de ce secteur ont été déposées en 2006. C'est le cas notamment pour le secteur de la santé et des services sociaux ainsi que celui des collègues.

Par ailleurs, les clauses salariales de 284 renouvellements de convention collective ont été traitées au cours de l'année, dont 203 signés en 2006.

Le quatrième trimestre, à lui seul, a entraîné l'ajout de 72 dossiers au fichier. De ce nombre, 6 étaient des premières conventions collectives.

### **Les principales conventions collectives ajoutées au fichier au cours de l'année 2006**

Voici la liste des conventions collectives touchant 500 salariés et plus dont les clauses salariales ont été ajoutées à la base de données du Ministère en 2006. À l'exception des conventions collectives du secteur public négociées par le Comité patronal de négociation du secteur de la santé et des services sociaux (CPNSSS) et le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC) mentionnées précédemment, la liste se présente comme suit :

<b>Employeur</b>	<b>Salariés</b>
Association des entrepreneurs de services d'édifices Québec inc.	6 579
Bombardier aéronautique	5 100
Bell Canada (bureau et groupe connexe)	3 949
Université du Québec à Montréal	2 238
Electrolux Canada Corp. (usine L'Assomption)	1 724
Station Mont-Tremblant	1 598
Université de Montréal	1 327
Cie minière Québec Cartier	1 163
Telus Communications (Québec) inc.	1 110
Waterville T.G. inc.	1 035
Société Radio-Canada	1 000
Bridgestone/Firestone Canada inc.	987
Ville de Laval	986
Corporation des services d'ambulance du Québec et Association des services d'ambulance du Québec	837
Ville de Gatineau	795
Tembec inc.	750
Confédération des syndicats nationaux et ses organisations affiliées	668

IPL inc.	650
Société canadienne des postes	600
Legacy Hotels Corporation Fairmont Le Château Frontenac	552
Société de transport de Longueuil	544
Transport Robert (1973) ltée	531
Noranda inc. fonderie Horne	500

### La croissance salariale observée dans les renouvellements de convention collective intervenus en 2006

Dans la présente section, la croissance salariale dans les conventions collectives renouvelées en 2006 est analysée au moyen d'un indicateur mesurant la hausse annuelle moyenne des taux de salaire pour la durée de l'entente collective.

De manière générale, il faut rappeler que l'augmentation annuelle moyenne obtenue par les salariés québécois visés par un renouvellement en 2006 est de l'ordre de 1 %, ce qui constitue 1,4 point de pourcentage de moins que la croissance observée dans les conventions renouvelées en 2005. On constate ici l'influence du grand nombre de salariés du secteur public. La croissance salariale pour 2006 a été calculée à partir de 203 renouvellements de convention collective, touchant 282 007 salariés.

#### La durée d'application des clauses salariales

Les données présentées au tableau 1.2 concernant les renouvellements intervenus en 2006

montrent que la durée moyenne des clauses salariales était de 76 mois, soit 25 mois de plus que la durée moyenne observée en 2005. Cette statistique s'explique par les conventions de plus de 80 mois du secteur public.

Les conventions collectives de plus de 36 mois (149), communément appelées de longue durée, regroupaient 264 408 salariés, soit 93,8 % de l'ensemble des salariés visés par un renouvellement en 2006. La croissance salariale annuelle moyenne dans ces conventions s'établissait à 1 %, soit 1,1 point de pourcentage de moins que dans les conventions de 36 mois ou moins. La durée moyenne de ces ententes était de 79 mois.

Par ailleurs, 36 conventions ont été renouvelées en 2006 avec une durée de 36 mois. Ces dernières visaient 13 983 salariés et comprenaient une augmentation moyenne de salaire de 1,9 % par année. Finalement, seulement 18 conventions collectives contenaient une clause salariale inférieure à 36 mois (3 616 salariés).

#### La ventilation de la croissance des taux de salaire selon la catégorie de salariés

Le tableau 1.3 précise la croissance des salaires dans les conventions renouvelées en 2006 selon les principales variables. L'ensemble des salariés visés par les renouvellements était composé à

Tableau 1.2

#### Croissance des taux de salaire versés en cours de convention selon la durée de la clause salariale – Renouvellements intervenus en 2006

	Durée de la clause salariale (mois)							
	Ensemble	moins de 12	12	12 à 24	24	24 à 36	36	plus de 36
<b>Taux de croissance (%)</b>								
Taux de croissance annuel moyen	1,0	-	2,4	1,5	3,2	1,8	1,9	1,0
En première année	0,4	-	2,4	1,6	3,2	1,6	1,4	0,3
En deuxième année	0,4	-	-	0,3	3,1	2,0	2,2	0,2
En troisième année	0,8	-	-	-	-	2,0	2,6	0,7
<b>Durée moyenne (mois)</b>								
Durée moyenne	76	-	12	18	24	27	36	79
<b>Nombre de conventions</b>								
Nombre de conventions	203	-	4	2	10	2	36	149
<b>Nombre de salariés</b>								
Nombre de salariés	282 007	-	380	487	2 511	238	13 983	264 408

Source : ministère du Travail du Québec.

58,8 % de cols blancs. Ces derniers ont bénéficié d'une augmentation moyenne de 0,9 % par année de leur taux de salaire. Quant aux cols bleus, leur taux de croissance salariale s'élève à 1,3 % par année.

Les salariés du secteur public<sup>2</sup> qui ont renouvelé leur convention collective en 2006, dont une copie a été déposée et analysée, ont obtenu une hausse annuelle moyenne de 0,8 % de leurs salaires. Ces renouvellements représentaient 49 ententes, soit moins du quart (24,1 %) de l'ensemble des conventions collectives renouvelées, mais visaient 244 144 salariés (86,6 %). Il faut noter que plusieurs conventions collectives du secteur public n'ont pas encore été déposées.

En 2006, on remarque que, sur les 49 conventions du secteur public recensées et renouvelées, 14 visent le secteur municipal. De ce nombre, 6 conventions collectives sont regroupées dans le sous-secteur des entreprises publiques locales (1 779 salariés). Les sociétés de transport sont incluses dans cette subdivision.

Le secteur public provincial regroupe différentes activités, dont l'enseignement et les services de santé. Le secteur de l'éducation a enregistré 11 renouvellements visant 30 596 salariés. Il s'agit, dans 4 cas, d'unités de négociation présentes dans des universités (1 721 salariés). Les 7 autres conventions ont été signées pour les différents groupes d'employés des collèges. Dans le secteur

Tableau 1.3  
Ventilation du taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention  
– Renouvellements intervenus en 2006

	Règlements dont l'emploi modal est connu				Croissance du taux de salaire nominal (%)	Croissance du taux de salaire réel <sup>1</sup> (%)	Proportion de salariés à l'emploi modal (%)
	Conventions (%)	Salariés (%)	Conventions (N)	Salariés (N)			
<b>Ensemble des salariés</b>	97,6	98,6	203	282 007	1	-0,9	41,7
Cols bleus	97,4	99,5	150	116 163	1,3	-0,6	47,8
Cols blancs	98,1	98,0	53	165 844	0,9	-1,0	37,4
Sans indexation	97,3	98,6	180	276 914	1	-0,9	41,4
Avec indexation	100,0	100,0	23	5 093	2,4	0,5	58,1
<b>Secteur public</b>	98,0	98,6	49	244 144	0,8	-1,0	41,4
Municipal	100,0	100,0	14	2 816	2,8	0,8	63,1
Provincial	97,1	98,6	34	241 028	0,8	-1,1	41,2
Fédéral	100,0	100,0	1	300	2,4	0,5	N/D
<b>Secteur privé</b>	97,5	98,6	154	37 863	2,2	0,3	43,7
<i>Type de produits</i>							
Biens	96,1	97,9	98	25 873	2,1	0,2	42,1
Services	100,0	100,0	56	11 990	2,4	0,5	47,4
<i>Taille de l'unité</i>							
500 salariés et plus	100,0	100,0	8	12 400	1,7	-0,1	42,3
200 à 499 salariés	100,0	100,0	42	12 537	2,4	0,5	38,3
Moins de 200 salariés	96,3	95,9	104	12 926	2,6	0,4	50,4

1. Calculé à l'aide de l'Indice des prix à la consommation pour le Québec.

Source : ministère du Travail du Québec.

- Le secteur public comprend les trois paliers de gouvernement, soit le fédéral, le provincial et le municipal. Il se compose aussi de l'ensemble des organismes appartenant aux divers paliers de gouvernement ainsi que des organismes n'appartenant pas à l'État mais qui sont en totalité ou en majeure partie financés et contrôlés par les pouvoirs publics.

de la santé et des services sociaux, 12 conventions ont été renouvelées en 2006 (208 718 salariés).

Le sous-groupe des entreprises publiques québécoises a connu cinq renouvellements, soit Loto-Québec, la RIO (2) et la Société des traversiers (2). Ces conventions visent 1 023 salariés. Quelques organismes de l'administration publique québécoise ont également renouvelé leur convention collective en 2006, entre autres la Société du Palais des congrès de Montréal et le Musée national des beaux-arts.

Finalement, un seul renouvellement a été traité en 2006 dans le secteur public fédéral. Cette entente a procuré une hausse annuelle moyenne de 2,4 % aux 300 salariés visés sur le territoire québécois.

Quant au secteur privé, d'une manière générale, les conventions renouvelées en 2006 ont généré des hausses annuelles moyennes de 2,2 %.

De plus, soulignons que les employés faisant partie de petites unités de négociation (moins de 200) ont obtenu une hausse moyenne qui s'est chiffrée à 2,6 %, comparativement à 2,4 % pour les unités de négociation de taille moyenne (200 à 499) et à 1,7 % pour les unités de grande taille (500 et plus).

Enfin, notons que les clauses d'indexation au coût de la vie étaient présentes dans seulement 23 conventions renouvelées en 2006 visant 5 093 salariés. Ces travailleurs qui disposaient d'une formule de protection contre la hausse des prix ont obtenu une hausse moyenne de 2,4 % par année en dollars courants. Les 276 914 syndiqués sans clause d'indexation ont reçu une augmentation moyenne de 1 %.

## La croissance des taux de salaire réels

Une autre information disponible grâce au tableau 1.3 est la croissance des taux de salaire réels pour la durée des conventions renouvelées en 2006. L'indice des prix à la consommation établi pour l'ensemble du Québec est utilisé pour diminuer les salaires nominaux de chacune des conventions dans le but d'obtenir les hausses réelles.

Les prévisions d'inflation du Mouvement Desjardins<sup>3</sup> sont utilisées pour les périodes s'étendant au-delà des données disponibles auprès de Statistique Canada. En l'occurrence, les prévisions de l'institution financière, pour le Québec, se situent à 1,7 % en 2007, 2 % en 2008, 2,2 % en 2009 et 2,3 % en 2010.

Ainsi, les clauses salariales des conventions renouvelées en 2006 procurent une perte réelle de 0,9 % aux salariés visés pour la durée totale de ces clauses. À titre de comparaison, la croissance du salaire réel dans les conventions collectives renouvelées en 2005 était de 0,4 % par année.

La subdivision des résultats selon les secteurs public et privé explique en grande partie ces données. Dans le secteur privé, les augmentations négociées lors des renouvellements de 2006 devaient se traduire par une hausse de 0,3 % du salaire réel. Par contre, dans le secteur public, les 49 conventions renouvelées l'année dernière procurent aux salariés une baisse réelle de 1 % par année.

La grandeur de l'unité de négociation dans le secteur privé fait aussi varier les taux de croissance réelle. On constate en effet que l'augmentation

---

3. Fédération des caisses Desjardins du Québec (Direction des études économiques), *Perspectives économiques à moyen terme, 2006-2010*, Lévis, novembre 2006.



réelle dans les unités de petite taille devrait se situer à 0,4 % par année, tandis que celle engendrée par les unités de taille moyenne serait de 0,5 %. Par contre, les renouvellements intervenus dans les unités de négociation de grande taille devraient se traduire en une baisse des salaires réels de 0,1 % par année.

### La répartition des salariés par classe d'augmentation des taux de salaire

La répartition en pourcentage des salariés selon le niveau de croissance des taux de salaire négociés dans les renouvellements de 2006 apparaît au tableau 1.4.

La majorité des salariés, soit 82,7 %, ont obtenu des augmentations annuelles variant de 0,1 à 0,9 % par année. Cette classe d'augmentation annuelle rassemble 94,8 % des salariés du secteur public, mais seulement 4,6 % de ceux du secteur

privé. En ce qui concerne les salariés du secteur privé exclusivement, 38 % d'entre eux bénéficieront d'une augmentation salariale variant de 2 à 2,9 %.

De façon générale, la classe d'augmentation annuelle de 1 à 1,9 % regroupe 7,4 % des salariés qui ont renouvelé leur convention en 2006. Dans le secteur privé, 34,8 % des salariés ont obtenu de telles augmentations, comparativement à 3,1 % dans le secteur public.

Mentionnons aussi que 6,3 % de l'ensemble des salariés ont bénéficié de hausses annuelles variant de 2 à 2,9 %.

Tableau 1.4  
Distribution en pourcentage des salariés selon le taux de croissance annuel moyen des taux de salaire versés en cours de convention  
– Renouvellements intervenus en 2006

	Ensemble des salariés	Secteur privé			Secteur public			
		Total	Biens	Services	Total	Municipal	Provincial	Fédéral
<b>Distribution en pourcentage</b>								
Ensemble des salariés	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Diminution	0,3	2,3	3,4	-	-	-	-	-
Sans variation	0,2	1,2	0,9	1,9	-	-	-	-
Augmentation								
(0,1 % à 0,9 %)	82,7	4,6	1,1	12,2	94,8	-	96,0	-
(1,0 % à 1,9 %)	7,4	34,8	42,4	18,5	3,1	4,9	3,1	-
(2,0 % à 2,9 %)	6,3	38,0	38,4	37,2	1,3	84,6	0,2	100,0
(3,0 % à 3,9 %)	2,0	14,5	10,6	22,9	0,1	4,5	0,1	-
(4,0 % à 4,9 %)	0,8	2,5	1,3	4,9	0,6	3,5	0,6	-
(5,0 % à 5,9 %)	0,1	0,8	1,2	-	0,0	-	0,0	-
(6,0 % à 6,9 %)	0,1	0,5	-	1,5	-	-	-	-
(7,0 % et plus)	0,1	0,8	0,8	1,0	0,0	2,5	-	-
<b>Hausses de salaire</b>								
Moyenne <sup>1</sup> (%)	1,0	2,2	2,1	2,4	0,8	2,8	0,8	2,4
Médiane <sup>1</sup> (%)	0,8	2,2	2,0	2,5	0,8	2,5	0,8	2,4
Moyenne <sup>2</sup> (%)	2,3	2,4	2,4	2,4	1,9	3,3	1,3	2,4
Médiane <sup>2</sup> (%)	2,3	2,3	2,4	2,2	1,3	2,7	0,8	2,4

1. Hausses pondérées par le nombre de salariés.

2. Hausses non pondérées par le nombre de salariés.

Source : ministère du Travail du Québec.

## L'évolution des taux de salaire négociés

L'état de l'évolution des taux de croissance des salaires négociés dans les renouvellements de convention collective pendant les trois dernières années, selon le trimestre de leur signature, est présenté dans le tableau 1.5. Ces données font voir que, dans l'ensemble, les taux d'augmentation négociés au deuxième trimestre de chacune des années en cause, soit 2004, 2005 et 2006, ainsi que le quatrième de 2005 ont été moindres que ceux qui ont été convenus pendant les autres trimestres de cette période.

Il est important de comprendre que l'interprétation des résultats trimestriels du secteur public doit être faite avec prudence, car la majorité des conventions collectives dans ce secteur sont souvent signées au cours d'un même trimestre. Par conséquent, pendant les autres trimestres, le nombre d'ententes et de salariés visés par un renouvellement est très limité. Par contre, cette règle n'est

pas applicable pour la dernière ronde de négociations qui a donné lieu à la loi spéciale de décembre 2005. Les conventions collectives des secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que celles de l'éducation n'ont pas été signées ni déposées pendant le même trimestre. D'ailleurs, certaines unités de négociation n'ont pas de conventions collectives déposées à ce jour. Les taux d'augmentation des nouvelles conventions ne sont donc pas représentés dans un seul trimestre.

Avant 2006, le dernier trimestre où l'on observait un grand nombre de conventions renouvelées dans le secteur public correspondait au deuxième trimestre de 2002, alors que les conventions collectives de l'administration publique québécoise ont été prolongées d'une année. Depuis ce trimestre, presque aucune convention collective de ce secteur ne s'est ajoutée au fichier, et ce, jusqu'au renouvellement des conventions mentionnées précédemment.

L'examen des données annuelles présente donc souvent une image plus juste de la situation réelle,

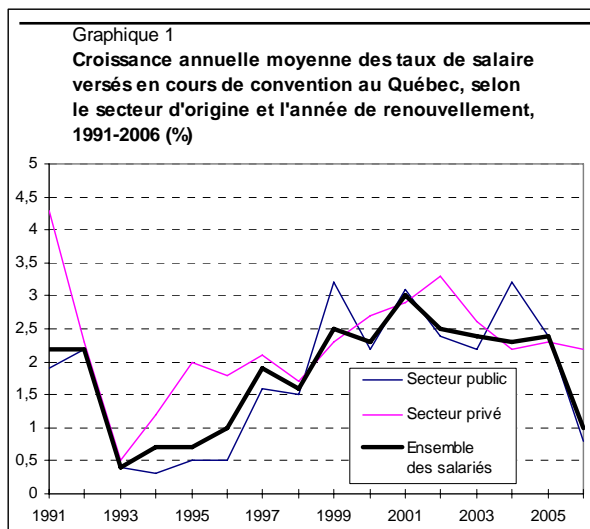
Tableau 1.5  
Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention  
selon le trimestre de renouvellement, 2004-2006 (%)

	2004-1	2004-2	2004-3	2004-4	2005-1	2005-2	2005-3	2005-4	2006-1	2006-2	2006-3	2006-4
<b>Ensemble des salariés</b>	3,0	2,1	2,7	2,8	2,5	2,2	2,5	2,0	2,2	0,9	2,2	2,7
Cols bleus	2,3	2,0	2,7	2,8	2,6	1,9	2,5	2,4	2,3	1,0	2,3	2,8
Cols blancs	4,1	3,6	2,4	3,0	2,4	2,8	2,8	1,6	2,1	0,8	1,9	2,5
Sans indexation	3,2	2,1	2,7	2,9	2,4	2,2	2,6	1,9	2,2	0,9	2,2	2,7
Avec indexation	2,4	2,3	2,7	2,6	2,9	2,5	2,0	2,3	2,3	2,4	2,6	2,8
<b>Secteur public</b>	3,5	3,2	2,7	2,9	2,5	3,1	2,3	1,5	2,0	0,8	2,0	0,9
Municipal	1,4	2,3	-	2,3	2,2	3,5	2,5	2,4	2,5	3,3	2,5	-
Provincial	4,4	4,0	2,2	3,2	2,0	2,3	2,2	1,1	1,9	0,8	1,9	0,9
Fédéral	7,1	2,8	3,3	2,5	2,6	3,6	-	3,5	2,4	-	-	-
<b>Secteur privé</b>	2,6	2,0	2,7	2,8	2,5	1,8	2,6	2,4	2,4	2,0	2,2	2,8
<i>Type de produits</i>												
Biens	2,4	2,0	2,7	2,6	2,5	1,3	1,6	1,8	2,1	2,0	2,5	2,8
Services	2,8	2,9	2,6	3,7	2,6	2,8	3,0	3,4	3,0	2,3	2,0	2,8
<i>Taille de l'unité</i>												
500 salariés et plus	2,1	1,9	2,7	2,5	2,9	2,5	2,8	2,1	2,2	1,6	1,3	-
200 à 499 salariés	2,5	2,9	3,0	3,1	2,1	-0,7	1,9	2,2	2,4	2,2	2,4	2,9
Moins de 200 salariés	3,0	2,7	2,4	2,7	2,3	2,8	2,9	2,7	2,6	2,6	2,5	2,7

Source : ministère du Travail du Québec.

surtout pour le secteur public. D'ailleurs, le graphique 1 illustre, depuis 1991, la croissance annuelle des taux de salaire par année de renouvellement et selon le secteur d'origine. On a assisté, de 1991 à 1993, à une baisse abrupte des augmentations qui atteignirent alors un creux de 0,4 % par année. Une lente remontée en dents de scie a emboîté le pas jusqu'en 2001, alors que les taux négociés pour l'ensemble des salariés se sont élevés à 3 %. On note en outre que, de 2001 à 2005, les taux de croissance sont plutôt stagnants avec une légère tendance à la baisse. Les résultats de l'année 2006 sont bien évidemment influencés par le secteur public.

Ce graphique permet aussi de constater que, d'une manière générale, les conventions collectives touchant le secteur public engendrent des augmentations annuelles moyennes plus faibles que celles du secteur privé. Au cours des 15 dernières années, il y a seulement 4 années où ce ne fut pas le cas, soit en 1999, 2001, 2004 et 2005. Il s'agit d'années où le nombre de salariés du secteur public touchés par des renouvellements était relativement modeste.



## Les taux de croissance des salaires négociés par secteur d'activité économique

Le tableau 1.6 illustre de manière détaillée les taux de croissance par année de renouvellement selon le secteur d'activité économique, et ce, depuis 1999. Certains groupes industriels ne comptant qu'un petit nombre de conventions, il est important d'interpréter les données avec circonspection.

En 2006, une seule entente a été renouvelée dans le secteur primaire, visant 117 salariés de l'industrie sylvicole. Cette entente a résulté en une hausse annuelle moyenne de 2,3 %. Nul besoin de mentionner que ce résultat ne peut être considéré comme étant représentatif du secteur.

Dans le secteur manufacturier, 97 ententes ont été renouvelées en 2006. Elles s'appliquaient à 25 756 salariés. Ces derniers ont obtenu une augmentation annuelle de 2,1 % pour la durée de leur convention, soit un taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble des renouvellements de convention (1 %).

Dans les divers sous-groupes du secteur manufacturier où l'on a enregistré un minimum de 5 renouvellements, les hausses varient entre 1,3 et 2,8 %.

Les sous-groupes des aliments (14 renouvellements), du bois et de l'imprimerie (12 chacun), des industries du caoutchouc et du plastique, du papier, et des produits en métal (8 chacun), des produits électriques (6 renouvellements), ainsi que du textile et des minéraux non métalliques (5 chacun) font partie de cette catégorie.

Aucune entente n'a été conclue dans le secteur de la construction en 2006.

Au cours de l'année 2006, 105 renouvellements ont été répertoriés dans le secteur des services. Les quelque 256 134 salariés en cause ont obtenu

une augmentation moyenne de 0,9 % par année, soit légèrement moins que dans l'ensemble des conventions analysées. Le sous-groupe de l'hébergement domine avec une croissance annuelle moyenne de 3,3 % dans les 6 conventions renouvelées l'an dernier.

Les sous-groupes de l'administration publique municipale (8 renouvellements) et des autres services (8 renouvellements) ont connu des croissances annuelles moyennes de leurs clauses salariales de 3 % et plus. Notons que les sous-secteurs du commerce de gros et de détail ont fait l'objet de 24 renouvellements en 2006, avec des augmentations annuelles moyennes de 1,4 et 2,5 % respectivement. Enfin, il est intéressant de mentionner que les sous-groupes du transport et de l'entreposage, de l'enseignement ainsi que des services médicaux et sociaux comptaient aussi chacun plus de 5 renouvellements en 2005.

Tableau 1.6

**Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention,  
selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 1999-2006 (%)**  
– Par année de renouvellement

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Ensemble des salariés</b>	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4	2,3	2,4	1,0
<b>Secteur primaire</b>	1,8	2,2	2,3	2,1	2,4	1,8	-14,3	2,3
Agriculture	2,0	1,9	5,9	3,0	-	-	-	-
Sylviculture	1,6	2,9	1,5	1,9	2,4	1,9	-	2,3
Mines et carrières	1,9	1,4	2,5	1,8	-	1,7	-14,3	-
<b>Secteur manufacturier</b>	2,4	2,9	2,5	3,8	2,6	2,5	2,2	2,1
Aliments	1,9	2,1	2,2	2,7	2,4	3,1	0,7	2,6
Boissons	2,2	2,5	2,1	-	2,0	2,1	1,8	2,1
Tabac	3,2	-	3,0	-	-	2,9	2,9	-
Caoutchouc et matières plastiques	2,7	3,1	1,9	1,7	3,4	4,9	2,3	2,2
Cuir	2,3	1,7	2,9	4,4	2,2	-	1,4	-
Textile	2,8	2,5	2,6	2,3	2,5	4,6	1,4	2,4
Habillement	2,1	2,9	1,5	1,8	1,9	-	-0,2	1,1
Bois	2,4	1,9	2,5	3,0	3,4	2,5	2,2	2,8
Meuble	3,0	2,1	2,8	1,8	2,4	2,7	2,1	1,6
Papier	1,4	1,0	2,0	2,0	3,4	2,3	2,5	1,3
Imprimerie	1,4	2,6	2,5	1,7	1,8	2,7	2,1	2,2
Première transformation des métaux	2,0	2,2	2,8	2,2	2,5	2,2	2,8	2,2
Produits en métal	2,4	2,8	3,3	2,4	1,7	2,6	3,4	2,6
Machinerie	2,4	4,7	2,3	3,4	2,8	5,0	2,1	3,1
Matériel de transport	3,2	4,7	3,0	7,2	2,9	2,0	2,6	1,8
Produits électriques	8,5	4,6	4,0	3,0	2,2	0,7	1,9	2,2
Minéraux non métalliques	1,9	2,4	2,8	2,1	2,4	2,7	2,9	2,3
Produits du pétrole et du charbon	-	3,4	3,3	-	-	3,2	-	-
Industrie chimique	3,6	3,0	2,8	2,6	3,1	2,8	3,5	3,1
Autres industries manufacturières	2,8	2,6	1,8	2,8	3,8	2,1	1,8	-
<b>Construction</b>	2,0	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-
<b>Services</b>	2,9	2,2	3,0	2,4	2,3	3,0	2,6	0,9
Transports et entreposage	3,1	2,4	2,7	2,1	1,3	2,2	2,9	2,3
Communications	2,2	1,7	3,1	2,9	1,9	2,8	2,6	1,0
Électricité, gaz et eau	1,8	2,8	-	2,7	2,0	1,7	1,3	-
Commerce de gros	2,7	2,6	2,0	4,8	2,3	2,8	2,1	1,4
Commerce de détail	3,0	2,2	2,4	2,2	2,5	2,3	2,7	2,5
Finances	1,5	1,7	2,5	2,4	3,2	3,2	2,9	2,0
Assurances	2,2	1,5	4,7	2,0	2,9	2,4	2,0	2,9
Immobilier	1,2	6,1	1,8	2,5	1,2	-	2,9	1,0
Services aux entreprises	0,2	2,3	2,4	2,2	3,5	2,1	2,9	3,1
Administration publique fédérale	4,8	2,1	3,5	2,9	3,8	3,5	2,8	-
Administration publique provinciale	-	1,9	3,1	2,2	2,0	-	3,8	1,0
Administration publique municipale	2,0	1,9	2,3	2,6	1,5	2,2	3,0	3,0
Enseignement	1,5	2,6	2,2	2,5	1,9	4,3	1,3	1,0
Services médicaux et sociaux	3,7	2,1	3,3	2,2	2,2	3,9	1,5	0,8
Hébergement	3,1	3,5	3,6	3,5	6,1	3,3	4,1	3,3
Restauration	2,4	2,9	2,4	2,6	0,6	2,0	3,0	2,9
Autres services	2,3	2,5	2,3	4,4	3,0	3,8	2,6	3,0
<b>Secteur public</b>	3,2	2,2	3,1	2,4	2,2	3,2	2,4	0,8
<b>Secteur privé</b>	2,3	2,7	2,9	3,3	2,6	2,2	2,3	2,2
<b>Nombre de conventions</b>	296	392	286	333	243	226	294	203
<b>Nombre de salariés</b>	146 692	568 001	168 695	493 524	89 414	136 591	107 018	282 007

Source : ministère du Travail du Québec.

## La croissance salariale dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur

La présente section fait état de la croissance salariale dans toutes les conventions collectives en vigueur en fin d'année civile, peu importe l'année de leur signature. L'indicateur utilisé est l'augmentation salariale versée en décembre pour l'ensemble des salariés visés par une convention par rapport au taux en vigueur le même mois de l'année précédente.

Le tableau 2.1 présente cet indicateur pour les années 2001 à 2008 en fonction de diverses variables. Signalons que les taux indiqués pour les années 2007 et 2008 ne constituent pas des prévisions d'augmentation salariale pour les travailleurs syndiqués du Québec, mais bien les taux d'augmentation réellement inscrits dans les conventions collectives où s'appliquent des clauses salariales au cours de ces deux années.

Pour l'année 2006, le nombre de conventions collectives qui comportaient une clause salariale en vigueur en décembre, toujours selon notre univers d'analyse, s'établissait à 969 et elles visaient 634 868 salariés (tableau 2.2). Ce nombre peut sembler faible, mais il faut se souvenir que les ententes régissant les salariés du secteur public québécois n'ont pas été déposées de manière systématique ; il en manque donc un certain nombre.

En décembre 2006, les clauses salariales des conventions collectives en vigueur comportaient une augmentation de 2,4 % par rapport à décembre 2005, en hausse de 0,9 point de pourcentage comparativement à la même donnée pour l'année précédente. Les hausses salariales fixées dans les ententes en vigueur en fin d'année 2007 et 2008 sont respectivement de 2,2 et 2,1 %. Près de 427 014 employés sont visés par des conventions en vigueur en 2007 et quelque 367 064 en 2008.

Tableau 2.1

### Variation annuelle du taux de salaire versé aux salariés syndiqués au Québec (%) – Ensemble des conventions collectives en vigueur

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (P)	2008 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	2,9	2,6	2,4	1,3	1,5	2,4	2,2	2,1
Cols bleus	2,8	2,6	2,5	1,9	2,4	2,7	2,4	2,2
Cols blancs	2,9	2,6	2,3	0,8	0,7	2,1	2,1	2,0
<b>Secteur public</b>	2,8	2,6	2,2	0,8	0,8	2,1	2,1	2,0
Municipal	2,5	2,6	0,8	2,2	2,4	2,4	2,3	2,2
Provincial	2,8	2,6	2,4	0,4	0,3	2,1	2,1	2,0
Fédéral	3,0	2,7	3,2	2,4	2,5	2,6	2,8	2,7
<b>Secteur privé</b>	2,9	2,6	2,5	1,9	2,5	2,7	2,4	2,3
<u>Type de produits</u>								
Biens	3,1	2,5	2,5	2,4	2,1	2,2	2,4	2,3
Construction	2,8	2,8	2,8	0,6	2,9	3,7	2,9	2,9
Services	2,6	2,6	2,3	2,4	2,6	2,4	2,4	2,3
<u>Taille de l'unité</u>								
500 salariés et plus	3,4	2,7	2,6	1,5	2,7	3,1	2,5	2,3
200 à 499 salariés	2,3	2,5	2,4	2,4	2,1	2,3	2,4	2,4
Moins de 200 salariés	2,3	2,3	2,4	2,4	2,5	2,3	2,3	2,2

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

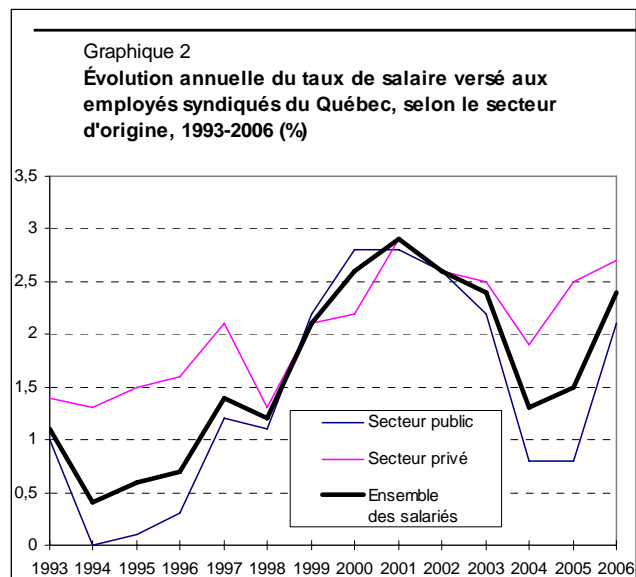
Source : ministère du Travail du Québec.

Ces augmentations nominales se traduisent, pour l'ensemble des salariés, en tenant compte de l'inflation observée et prévue, par des gains réels de 0,7 % en 2006, 0,6 % en 2007 et 0,1 % en 2008.

Le tableau 2.1 présente également les augmentations salariales selon la taille des unités de négociation dans le secteur privé. On peut y constater qu'en 2006 les grandes unités (500 salariés et plus) ont obtenu des augmentations salariales de 3,1 %, soit 0,8 point de pourcentage de plus que les unités de taille moyenne (200 à 499) et celles de petite taille (moins de 200).

### Selon le secteur d'origine (privé ou public)

Le graphique 2 présente l'évolution des taux de salaire accordés en fin d'année dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur au Québec de 1993 à 2006. On peut y constater que, depuis 1994, et ce, jusqu'en 2001, la tendance est à la hausse dans les augmentations salariales. Par contre, de 2002 à 2004, les hausses étaient de moins en moins importantes. Les deux dernières années, soit en 2005 et 2006, les hausses annuelles moyennes ont repris de la vigueur avec une certaine tendance à la hausse.



De plus, l'étude du graphique 2 permet aussi de comparer l'évolution des augmentations annuelles de salaire dans les secteurs privé et public. Au cours des 10 dernières années, les augmentations versées dans l'industrie privée ont été généralement plus élevées que dans le secteur public.

Toutefois, deux années de cette période sont marquées par des différences en faveur du secteur public : 1999 et, de manière plus substantielle, 2000.

### Selon le secteur d'activité économique

Le tableau 2.2 présente les augmentations annuelles des taux de salaire réparties selon les secteurs d'activité économique. En 2006, elles ont été de 1,9 % dans le secteur primaire et de 3,7 % dans la construction. Les salariés du secteur manufacturier ainsi que ceux du secteur des services ont bénéficié, par rapport à l'an dernier, d'une augmentation de 2,2 %.

Certains groupes industriels se démarquent aussi en 2006 quant aux augmentations consenties aux salariés. Des sous-secteurs ont enregistré des augmentations d'au moins 3 %, soit les industries du tabac, des produits du pétrole et du charbon, de l'industrie chimique, de la construction ainsi que celui de l'hébergement. À l'inverse, d'autres groupes ont négocié des hausses inférieures à 2 % : l'agriculture, les mines et les carrières, le meuble, le papier, les produits électriques, le commerce de détail et l'immobilier.

Tableau 2.2

**Évolution annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués selon le secteur d'activité économique et le secteur d'origine, 2000-2008 (%)**
**- Ensemble des conventions collectives en vigueur**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007 (P)	2008 (P)
<b>Ensemble des salariés</b>	2,6	2,9	2,6	2,4	1,3	1,5	2,4	2,2	2,1
<b>Secteur primaire</b>	2,0	2,0	1,7	1,9	1,7	-2,7	1,9	2,2	2,3
Agriculture	2,8	9,7	1,0	1,0	1,0	1,2	1,5	-	-
Sylviculture	2,2	0,8	1,7	2,5	2,2	2,2	2,3	2,2	2,1
Mines et carrières	1,7	2,1	1,7	1,3	1,1	-8,2	1,5	2,2	2,5
<b>Secteur manufacturier</b>	2,3	3,2	2,5	2,5	2,5	2,3	2,2	2,4	2,3
Aliments	1,8	2,2	2,3	2,2	2,2	1,5	2,1	2,3	2,1
Boissons	2,2	2,2	2,8	1,6	2,3	1,8	2,1	2,0	2,0
Tabac	3,0	3,3	3,1	4,1	3,1	3,0	3,0	2,6	2,6
Caoutchouc, matières plastiques	2,5	2,4	3,2	3,1	3,1	2,5	2,3	2,2	2,7
Cuir	2,2	1,9	2,3	2,9	2,7	2,1	2,7	1,7	2,0
Textile	2,2	2,5	2,5	2,4	1,6	2,7	2,4	2,5	2,4
Habillement	2,2	2,2	1,6	1,9	2,2	2,5	2,0	1,6	2,2
Bois	2,1	2,2	2,3	2,5	2,5	2,6	2,5	2,5	2,3
Meuble	2,2	1,9	2,0	2,1	2,5	2,8	1,8	1,7	1,7
Papier	2,3	1,9	2,1	2,0	2,4	2,2	1,8	2,2	2,0
Imprimerie	2,1	2,2	2,1	2,4	2,7	2,1	2,3	2,5	2,4
Première transformation des métaux	2,3	2,6	2,5	2,4	2,3	2,6	2,1	2,2	2,2
Produits en métal	2,6	2,7	2,7	2,5	2,5	3,2	2,2	2,4	2,6
Machinerie	1,7	2,4	3,0	2,4	2,4	2,6	2,4	2,7	2,7
Matériel de transport	2,1	10,2	3,4	3,0	3,1	1,5	2,7	3,0	2,6
Produits électriques	3,7	2,7	3,0	2,6	2,0	2,2	1,8	2,3	2,4
Minéraux non métalliques	2,2	2,2	2,2	2,4	2,4	2,8	2,8	2,8	2,9
Produits du pétrole et du charbon	6,0	3,5	3,2	3,0	3,0	3,5	3,0	-	-
Industrie chimique	2,4	2,9	2,5	2,7	2,7	3,3	3,0	2,9	2,7
Autres industries manufacturières	2,6	1,9	2,8	5,0	2,0	2,4	2,4	2,3	1,6
<b>Construction</b>	2,0	2,8	2,8	2,8	0,6	2,9	3,7	2,9	2,9
<b>Services</b>	2,7	2,8	2,6	2,3	1,1	1,1	2,2	2,1	2,0
Transports et entreposage	2,4	2,6	2,4	1,7	2,3	2,5	2,6	2,3	2,3
Communications	1,9	2,6	2,6	2,1	2,9	2,7	2,7	2,4	2,4
Électricité, gaz et eau	2,4	2,5	3,0	3,0	1,9	2,0	2,0	2,3	2,0
Commerce de gros	2,2	2,6	4,1	2,5	1,8	2,1	2,2	2,0	2,1
Commerce de détail	2,0	1,9	1,9	2,0	2,1	2,2	1,9	1,9	1,9
Finances	2,0	2,1	2,5	3,1	3,9	2,0	2,0	2,0	2,0
Assurances	2,3	5,0	2,9	2,7	3,0	2,8	2,8	2,7	2,7
Immobilier	6,5	1,4	1,6	1,2	1,7	0,4	1,3	1,3	2,0
Services aux entreprises	1,9	2,5	1,7	2,2	2,1	2,4	2,4	3,7	1,7
Administration publique fédérale	3,8	3,2	2,9	3,3	2,3	2,4	2,5	-	-
Administration publique provinciale	2,6	2,5	2,6	2,0	0,0	0,0	2,0	2,0	2,0
Administration publique municipale	1,3	2,3	2,5	0,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,1
Enseignement	3,2	3,2	2,5	1,7	1,2	0,6	2,2	2,2	2,0
Services médicaux et sociaux	2,4	2,5	2,5	2,3	0,0	0,0	2,0	2,0	2,0
Hébergement	3,3	3,1	3,1	3,0	3,8	3,8	3,5	3,8	3,2
Restauration	1,8	2,8	2,6	0,8	2,3	2,3	2,3	2,1	2,3
Autres services	2,3	3,4	2,5	2,9	1,6	2,7	2,8	2,5	2,5
<b>Secteur public</b>	2,8	2,8	2,6	2,2	0,8	0,8	2,1	2,1	2,0
<b>Secteur privé</b>	2,2	2,9	2,6	2,5	1,9	2,5	2,7	2,4	2,3
<b>Nombre de conventions</b>	1 127	1 161	1 137	1 034	1 033	1 044	969	709	456
<b>Nombre de salariés</b>	904 074	918 663	823 423	409 702	669 154	653 541	634 868	427 014	367 064

(P) Données provisoires ne concernant que les conventions collectives qui ont des clauses salariales en vigueur au cours de ces années.

Source : ministère du Travail du Québec.



## Conclusion

Les renouvellements de convention collective intervenus en 2006 ont donné lieu à une croissance annuelle moyenne du taux de salaire de 1 % pour la durée des ententes. Les hausses salariales obtenues en 2005 se situaient à 2,4 %, ce qui signifie que le pourcentage de 2006 représente une baisse de la croissance par rapport à l'année précédente. Il est important de rappeler l'influence exercée par le dépôt et l'analyse en 2006 de certaines conventions collectives des employés du secteur public (santé et services sociaux ainsi que les employés des collèges) dont les conditions salariales ont été fixées en décembre 2005. Le gel des salaires pour les deux premières années de ces conventions est en partie à l'origine des taux de croissance à la baisse.

Une fois soustraite l'augmentation du coût de la vie pour la durée d'application des conventions collectives, les hausses nominales des taux de salaire négociés en 2006 devraient apporter une perte réelle de 0,9 % aux salariés touchés.

Par ailleurs, les augmentations de salaire versées dans l'ensemble des conventions collectives en vigueur à la fin de l'année 2006 s'élevaient à 2,4 % par rapport au même mois de l'année précédente. Cette dernière donnée statistique peut être comparée aux différents indicateurs des hausses salariales de l'ensemble du marché du travail. Par exemple, selon *l'Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures de travail* de Statistique Canada, la rémunération hebdomadaire moyenne, incluant les heures supplémentaires, a augmenté de 2,7 % au Québec en 2006<sup>4</sup>.

De plus, on constate que les variations des taux de salaire prévus pour 2007 et 2008 dans les conventions collectives sont respectivement de 2,2 % et 2,1 %.

Par ailleurs, il est intéressant de mettre en parallèle les résultats de notre analyse avec les données de cabinets d'experts-conseils en rémunération. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec publie chaque année une vaste étude sur la rémunération, avec la collaboration d'experts et d'analystes<sup>5</sup>. La croissance des taux des échelles salariales n'est pas traitée par toutes les enquêtes réalisées par les firmes de consultants pour l'année 2006. On peut quand même indiquer une tendance à la hausse en ce qui concerne les augmentations, qui varient de 2 à 2,5 %. Pour l'année 2007, les organisations consultées prévoient des augmentations des échelles de salaire au Québec du même ordre, soit de 2 à 2,5 %. D'une manière générale pour le Canada, ces cabinets anticipent une augmentation moyenne des échelles salariales de l'ordre de 2,5 %.

Signalons, en terminant, que deux tableaux apparaissent en annexe. Le tableau A.1 présente la croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention, selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la période de 1994 à 2006. Le tableau A.2 précise le nombre de conventions collectives et de salariés visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement pour la même période.

---

4. *Idem*. Moyenne des onze premiers mois de 2006 par rapport à la même période en 2005.

---

5. L'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec, *Prévisions salariales 2007* [<http://www.orhri.org/remuneration/2007>].

## Annexe A

Tableau A.1

### Croissance annuelle moyenne des taux de salaire versés en cours de convention selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1994-2006 (%)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Ensemble des salariés</b>	0,7	0,7	1,0	1,9	1,6	2,5	2,3	3,0	2,5	2,4	2,3	2,4	1,0
<b>Secteur public</b>	0,3	0,5	0,5	1,6	1,5	3,2	2,2	3,1	2,4	2,2	3,2	2,4	0,8
Municipal	0,8	1,7	2,0	2,2	0,9	2,1	2,1	2,4	2,3	1,5	1,6	2,7	2,8
Provincial	0,3	0,4	0,4	1,1	1,6	2,4	2,3	2,6	2,4	2,1	3,9	1,6	0,8
Fédéral	0,1	1,3	1,4	1,9	1,9	4,2	1,9	3,5	2,6	3,1	3,1	2,7	2,4
<b>Secteur privé</b>	1,2	2,0	1,8	2,1	1,7	2,3	2,7	2,9	3,3	2,6	2,2	2,3	2,2
<i>Type de produits</i>													
Biens	1,5	2,0	2,0	2,5	2,2	2,4	2,9	2,5	3,7	2,6	2,5	1,8	2,1
Construction	1,8	2,5	-	2,0	0,4	2,0	5,4	3,3	2,9	-	1,9	2,3	-
Services	0,5	1,9	1,6	1,7	1,0	2,7	2,3	2,6	2,7	2,6	2,9	3,0	2,4

Source : ministère du Travail du Québec.

Tableau A.2

### Nombre de conventions collectives et de travailleurs visés selon le secteur d'origine et l'année de renouvellement, 1994-2006

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>NOMBRE DE CONVENTIONS</b>													
Tous les secteurs	355	322	372	307	278	296	392	286	333	243	226	294	203
<b>Secteur public</b>	88	59	97	74	93	52	187	71	126	47	33	50	49
Municipal	26	4	19	32	51	24	47	29	10	8	7	21	14
Provincial	4	50	73	34	16	16	121	24	108	29	19	19	34
Fédéral	58	5	5	8	26	12	19	18	8	10	7	10	1
<b>Secteur privé</b>	267	263	275	233	185	244	205	215	207	196	193	244	154
<i>Type de produits</i>													
Biens	177	182	171	156	114	143	127	134	118	128	99	151	98
Construction	1	1	-	3	1	5	1	5	2	-	4	2	-
Services	89	80	104	74	70	96	77	76	87	68	90	91	56
<b>NOMBRE DE SALARIÉS</b>													
Tous les secteurs	149 296	484 014	178 189	153 778	97 696	146 692	568 001	168 695	493 524	89 414	136 591	107 018	282 007
<b>Secteur public</b>	79 552	411 540	108 892	51 975	50 752	25 129	517 227	49 393	423 716	43 820	16 957	45 912	244 144
Municipal	21 660	1 462	8 293	17 664	16 577	6 477	17 733	6 421	891	9 736	2 846	5 733	2 816
Provincial	7 741	401 159	97 608	27 169	5 888	6 643	454 993	11 452	419 455	25 642	8 277	15 518	241 028
Fédéral	50 151	8 919	2 991	7 142	28 287	12 009	44 501	31 520	3 370	8 442	5 834	24 661	300
<b>Secteur privé</b>	69 744	72 474	69 297	101 803	46 944	121 563	50 774	119 302	69 808	45 594	119 634	61 106	37 863
<i>Type de produits</i>													
Biens	47 349	49 333	44 178	40 940	28 333	40 084	30 263	33 963	39 534	30 830	22 024	32 066	25 873
Construction	105	132	-	38 893	651	53 324	1 105	65 407	349	-	79 905	1 050	-
Services	22 290	23 009	25 119	21 970	17 960	28 155	19 406	19 932	29 925	14 764	17 705	27 990	11 990

Source : ministère du Travail du Québec.

## Notes techniques

### 1. Types de mesure

Le suivi de l'aspect salarial des négociations de convention collective au Québec vise deux objectifs : comparer les résultats des renouvellements de convention collective et mesurer l'évolution annuelle des gains salariaux des employés syndiqués. Pour ce faire, deux indicateurs ont été développés, l'un dit prévisionnel et portant sur la variation des taux de salaire en cours de convention, l'autre dit tendanciel et mesurant la variation des taux de salaire à la fin de l'année civile. Les résultats obtenus à l'égard de chacune des unités de négociation sont pondérés par le nombre de salariés visés afin de produire la statistique d'ensemble.

#### *Indicateur prévisionnel*

L'indicateur prévisionnel, publié depuis 1983, permet de comparer entre eux les renouvellements de convention collective à l'aide du taux de croissance annuel moyen du taux de salaire versé à des salariés permanents à temps complet. Il permet de diffuser les résultats des dernières négociations pour les prochaines années. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux 1.2 à 1.6 et A.1 présentent les statistiques de l'indicateur prévisionnel basé sur l'emploi modal, en utilisant la méthode de calcul dite des gains appliquée au taux de salaire versé ; si une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximum est retenu.

#### *Indicateur tendanciel*

L'indicateur tendanciel requiert le calcul du taux d'augmentation trimestriel ou annuel d'un taux de salaire pour chacune des unités de négociation. Il nécessite le suivi du même emploi d'un renouvellement de convention à l'autre ; la date d'entrée en vigueur ou celle de la signature importe peu. Il présente les données sur l'évolution trimestrielle ou annuelle des taux de salaire versés aux employés syndiqués visés par une clause salariale en vigueur. Il fait abstraction des heures supplémentaires et tient compte de la variation du nombre hebdomadaire d'heures de travail de même que du versement de montants forfaitaires, pourvu qu'ils puissent être ramenés sur une base horaire.

Les tableaux statistiques 2.1 et 2.2 présentent les résultats de l'indicateur tendanciel basé sur l'emploi modal. Les calculs sont effectués à l'aide de la méthode dite des taux. Si une classe salariale est de type à taux multiples, le taux maximum est retenu. Les données sur l'indicateur tendanciel débutent avec l'année 1986.

### 2. Unités de négociation

L'ensemble de référence est constitué des unités de négociation dont la convention collective s'applique à 100 salariés cols bleus et plus ou à 50 cols blancs et plus. Une unité de négociation est dite mixte lorsqu'elle regroupe au moins 100 cols bleus et 50 cols blancs.

Les négociations de l'ensemble de référence sont régies par l'une des lois suivantes : le Code du travail du Québec, la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic,

la Loi sur la fonction publique, la Loi sur le régime syndical applicable à la Sûreté du Québec, le Code canadien du travail et la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique du Canada.

### **Secteur d'origine**

Le secteur public regroupe l'ensemble des unités de négociation des sous-secteurs municipal, provincial et fédéral ; le secteur privé comprend les autres unités.

La codification des sous-secteurs publics municipal et provincial est basée sur la définition de l'univers du secteur public québécois de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). Les unités du sous-secteur public fédéral sont codifiées à la manière de l'ISQ.

Les administrations publiques municipales englobent les municipalités locales et régionales comme les communautés urbaines et régionales et les municipalités régionales de comté. L'administration publique provinciale se compose de trois catégories : le gouvernement du Québec (ministères et fonds spéciaux), les institutions publiques d'éducation, ainsi que les institutions publiques de santé et de services sociaux. L'administration publique fédérale au Québec comprend les ministères et les fonds spéciaux du gouvernement du Canada.

La catégorie « entreprises » des sous-secteurs fédéral et provincial réunit les unités de négociation des entreprises publiques.

En ce qui a trait au sous-secteur municipal, le fichier du ministère du Travail inclut les unités des commissions de transport en commun et des réseaux municipaux de distribution d'électricité.

### **Secteur d'activité**

La codification de l'unité de négociation selon le secteur d'activité économique est basée sur la *Classification des activités économiques du Québec de 1984* réalisée par l'ISQ ; elle s'inspire largement de la *Classification type des industries de 1980* de Statistique Canada.

### **Type de produits**

Les salariés d'une unité de négociation qui travaillent dans les secteurs primaire, manufacturier ou celui de la construction produisent des biens, alors que les autres produisent des services.

### **Taille de l'unité**

Une grande unité de négociation comprend 500 salariés et plus, une moyenne en regroupe de 200 à 499 et une petite, moins de 200.

## **3. Classes salariales**

Pour chaque unité de négociation, deux classes salariales sont échantillonnées à partir de la structure salariale, soit les classes inférieure et modale. La première représente celle la plus faiblement rémunérée et la seconde, celle qui regroupe le plus grand nombre de salariés. La classe inférieure est identifiée à partir de la clause salariale de la convention collective, alors que la classe modale est obtenue par enquête téléphonique.

Si l'unité de négociation est mixte, quatre classes salariales sont alors échantillonnées : deux pour les cols bleus et deux pour les cols blancs. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seule la classe modale est utilisée.

## **Taux de salaire**

De chaque classe sont exclus le ou les taux de salaire qui ne correspondent pas à la rémunération des employés qualifiés. Lorsqu'une classe ne contient qu'un seul taux, elle est dite à taux unique. Lorsqu'une classe présente un ensemble de taux de salaire croissant selon l'expérience ou le mérite, elle est dite à taux multiples ; dans ce cas, les taux minimum et maximum sont retenus. Le premier correspond au taux d'entrée pour l'employé répondant aux exigences minimales de qualification et le second, au taux de salaire de l'employé pleinement qualifié. Cependant, pour le calcul des indicateurs prévisionnel et tendanciel, seul le taux de salaire maximum est utilisé dans le cas des classes salariales à taux multiples.

### **4. Taux de salaire versé**

Le taux de salaire versé comprend l'augmentation générale, le versement lié à l'inflation, qu'il soit intégré ou non à la classe salariale, de même que tout versement considéré comme montant forfaitaire, pourvu que ce dernier puisse être converti sur une base horaire. La présence d'un montant, non intégré à la classe salariale, dépend de la politique d'augmentation des salaires de l'employeur ; elle rend ce taux supérieur à celui de la classe salariale.

Le taux de salaire versé s'exprime en dollars courants ; il s'agit d'un taux nominal. Le taux de salaire réel correspond au taux de salaire nominal divisé par l'indice des prix à la consommation (IPC). Dans le tableau 1.3, on utilise l'indice des prix à la consommation du Québec (1981 = 100) pour obtenir les salaires réels.

## **Clause d'indexation à l'IPC**

Lorsque les données de Statistique Canada sur le taux d'inflation ne sont pas encore disponibles, les conventions collectives comportant une clause d'indexation salariale sont codifiées à l'aide d'hypothèses sur l'évolution future de l'IPC. Dans le présent article, les taux d'inflation prévus pour le Canada sont de 1,5 % en 2007, 1,9 % en 2008, 2,2 % en 2009, 2,4 % en 2010 et 2,4 % pour les années suivantes. En plus des données pour le Canada, des prévisions annuelles concernant le Québec sont également utilisées et servent à la mise à jour des prévisions pour les IPC du Québec, de Montréal et de la ville de Québec. Les taux d'inflation prévus pour le Québec sont de 1,6 % en 2007, 2 % en 2008, 2,2 % en 2009, 2,3 % en 2010 et 2,3 % pour les années subséquentes. Pour chacun des mois de la première année de prévision, les données publiées par Statistique Canada sont intégrées à la fin de chaque trimestre. L'IPC de la première année est une moyenne des données mensuelles prévues et de celles observées. Pour les autres années, les hypothèses d'inflation annuelle proviennent du Mouvement Desjardins<sup>1</sup>. Ces hypothèses sont révisées deux fois par année.

### **5. Méthodes de calcul**

L'indicateur prévisionnel utilise la méthode des gains tandis que les calculs de l'indicateur tendanciel sont effectués à l'aide de la méthode des taux.

#### **Méthode des taux**

Le calcul de l'augmentation annuelle des taux de salaire négociés par cette méthode s'effectue à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au mois

1. Fédération des caisses Desjardins du Québec, *Perspectives économiques à moyen terme*.

de décembre. Pour chaque unité de négociation, elle compare le taux du mois de décembre de l'année visée ( $S_{12}$ ) avec celui en vigueur au mois de décembre de l'année antérieure ( $S_0$ ); l'expression suivante fournit le taux d'augmentation annuel ( $t$ ) du taux de salaire horaire en vigueur à la fin de l'année civile :

$$\frac{S_{12}}{S_0} = 1 + t$$

Le taux d'augmentation trimestriel se calcule à l'aide du taux de salaire horaire en vigueur au dernier mois du trimestre. Par exemple, si nous connaissons le taux de salaire en vigueur au mois de mars ( $S_3$ ) et celui en vigueur au mois de juin ( $S_6$ ), nous pouvons calculer, pour chaque unité de négociation, la hausse ( $r$ ) au cours du deuxième trimestre de la manière suivante :

$$\frac{S_6}{S_3} = 1 + r$$

### **Méthode des gains**

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés par la méthode des gains tient compte de la distribution temporelle de toutes les augmentations survenues à partir du début de la période.

Plus les hausses sont éloignées du début de la période, plus le taux de croissance est faible, et inversement.

Par exemple, si la période est d'une durée de trois ans et si nous disposons du taux de salaire horaire en vigueur chaque mois ( $S_j$ ;  $j = 1, \dots, 36$ ), l'analyse de l'évolution du taux de salaire horaire moyen de chacune des années ( $W_i$ ;  $i = 1, 2, 3$ ) par rapport à celui de l'année précédant la période ( $W_0$ ) fournira le taux de croissance recherché. Comme

$$N = 36$$

$$\sum S_j = 12(W_1 + W_2 + W_3)$$

on peut en effet calculer la croissance salariale en cours de convention à l'aide de l'expression suivante :

$$N = 36$$

$$\sum \frac{S_j}{12W_0} = \frac{W_1}{W_0} + \frac{W_2}{W_0} + \frac{W_3}{W_0}$$

Le premier terme du membre de droite de l'équation correspond à  $(1 + g_1)$  et  $g_1$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en première année. Le deuxième terme correspond à  $(1 + g_1) \times (1 + g_2)$  et  $g_2$ , au taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en deuxième année. On devine que le troisième terme correspond à une expression comprenant  $g_3$ , le taux de croissance du taux de salaire horaire moyen en troisième année.

On trouvera le taux de croissance annuel moyen ( $g$ ) de la période en solutionnant l'équation suivante :

$$N = 36$$

$$\sum \frac{S_j}{12W_0} = (1 + g) + (1 + g)^2 + (1 + g)^3$$

Le tableau suivant permet d'illustrer les deux méthodes. Considérons une clause salariale d'une durée de trois ans dont les taux de salaire ont augmenté lors de l'entrée en vigueur de la convention et, par la suite, tous les douze mois. Examinons trois façons différentes d'étaler les augmentations annuelles du taux de salaire.

La première (A) présente un étalement uniforme, la deuxième (B) indique une accélération de la croissance en cours de convention et la troisième (C), une décélération.

Le calcul de la croissance des taux de salaire négociés, effectué à l'aide de la méthode des taux,

donne un taux annuel moyen de 5 % dans les trois situations, alors que celui réalisé à l'aide de la méthode des gains précise que C présente une croissance plus forte des taux de salaire en cours de convention et que B enregistre une croissance moindre.

## 6. Révision des données

Les données présentées sont sujettes à une révision d'un trimestre à l'autre puisqu'un certain nombre de conventions ne sont disponibles qu'après la date de publication des résultats trimestriels. Par ailleurs, le remplacement des résultats prévus de l'IPC par des données de l'enquête de Statistique Canada (voir ci-dessus dans Clause d'indexation à l'IPC) peut occasionner une révision des données déjà publiées.

Clause salariale	Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale (%)			Taux de salaire horaire (\$)	Taux de croissance salariale annuel moyen (%)
		1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année		
	$W_0$	$g_1$	$g_2$	$g_3$	$W_3$	$g$
A	10 \$	5,0	5,0	5,0	11,58 \$	5,0
B	10 \$	2,5	2,5	10,0	11,56 \$	3,8
C	10 \$	10,0	2,5	2,5	11,56 \$	6,1